

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 8 MAI 2019**

2019-05-08-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 8 mai 2019 à 19 h, aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
Mme Jacqueline D'Astous	mairesse suppléante de Saint-Simon

Est absent :

M. Louis-Philippe Sirois maire de Saint-Médard

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2019-05-08-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Don d'équipements SUMI
 - 3.2 MAMH : Implantation du changement de la Loi au niveau du cannabis
 - 3.3 Changement de lieu pour la séance du Conseil du 22 mai 2019 et de la date du C. A. de juin 2019
 - 3.4 Projet de règlement no 267 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC des Basques
 - 3.5 Politique de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat
4. Développement régional
 - 4.1 Tour Telus
 - 4.2 Résolution 511
 - 4.3 Registre des armes à feu
5. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
 - 5.1 Avis demande de modification au RCI no 198
 - 5.2 Suivi modification RCI no 135
6. Matières résiduelles
 - 6.1 Appui au projet d'économie circulaire au Bas-Saint-Laurent et nomination de deux représentants de la MRC des Basques
7. Correspondance
8. Divers
 - 8.1 Appui à l'implantation d'une salle d'hémodynamie
 - 8.2 Promotion du Parc éolien et du territoire public
 - 8.3 Rencontre avec le premier ministre François Legault le 23 avril
 - 8.4 Station-service autonome

- 8.5 Main-d'œuvre pour l'eau potable et les eaux usées
- 8.6 Démission de M. Wilfrid Lepage, maire de Saint-Simon
- 9. Prochain Conseil, le mercredi 22 mai 2019 à 19 h 30 à Saint-Simon
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-05-08-3

3. ADMINISTRATION

2019-05-08-3.1

3.1 Dons d'équipements SUMI

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques cède tous les équipements achetés avec le programme de financement Services d'urgence en milieu isolé (SUMI) du ministère de la Sécurité publique aux municipalités ayant déjà reçu lesdits équipements.

ADOPTÉE

2019-05-08-3.2

3.2 MAMH : Implantation du changement de la Loi au niveau du cannabis

Le tableau de la répartition des montants alloués par municipalité de la subvention liée à la législation du cannabis est distribué à chacun. Avec le montant qui leur est attribué, chaque municipalité est tenue d'informer la population sur le changement de cette loi, soit par de l'affichage, soit par des événements, soit par des activités comme IMPACT, etc.

Il en sera question lors de la rencontre des directeurs généraux des municipalités prévue le 28 mai prochain pour en rediscuter au Comité administratif de juin.

2019-05-08-3.3

3.3 Changement de lieu pour la séance du Conseil du 22 mai 2019 et de la date du C. A. de juin 2019

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- modifie le lieu de la séance du Conseil du 22 mai 2019 prévue à la salle Desjardins à Saint-Simon par la salle Ernest-Lepage, située au 28, rue de l'Église à Saint-Simon;
- reporte la séance du Comité administratif prévue le 5 juin 2019 au 12 juin 2019 à 19 h. Cette séance aura lieu au même endroit tel que prévu au 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles;
- diffuse un avis public dans les médias mentionnant les modifications.

ADOPTÉE

2019-05-08-3.4

3.4 Projet de règlement no 267 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC des Basques

Le projet de règlement no 267 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC des Basques est distribué à chacun pour discussion. Une vérification sera effectuée pour voir si ces pouvoirs peuvent également être attribués aux directeurs adjoints.

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement no 267 se feront à la prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques du 22 mai, et ce, pour adoption lors de la séance du Conseil du 19 juin 2019.

2019-05-08-3.5

3.5 Procédure de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat

La Procédure de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat est distribuée à chacun pour discussion.

L'adoption de ladite politique sera faite lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 22 mai.

2019-05-08-4

4. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2019-05-08-4.1

4.1 Tour Telus

CONSIDÉRANT QUE le réseau cellulaire, Internet haute vitesse et du courant triphasique est déficient sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'élaboration du PDZA, la majorité des agriculteurs, acériculteurs et utilisateurs consultés ont mentionné leur insatisfaction face à la situation;

CONSIDÉRANT QU'un territoire devient orphelin lorsqu'un service de la modernité n'est pas disponible, et ce, pour toutes les facettes de son économie;

CONSIDÉRANT QUE les régions hors des grands centres urbains doivent compter sur une économie touristique forte et qu'il est essentiel de fournir tous les services à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE notre région comporte un immense territoire peu peuplé avec une géographie composée de monts, lacs et vallées et que cela représente un défi de sécurité publique encore plus grand;

CONSIDÉRANT QUE les cartes de couverture existante nous sont fournies par des distributeurs de services qui ne veulent pas investir dans les zones moins payantes et leurs cartes ne reflètent pas, à notre avis, la réalité sur le terrain à hauteur d'homme;

CONSIDÉRANT QUE la région a créé un chantier sur l'attractivité et qu'il est indéniable que toutes les technologies de communication sont indissociables à la mise en valeur du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le développement de toutes les entreprises de notre territoire est primordial;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande à M. Denis Tardif et à Mme Marie-Ève Proulx un financement de 15 000 \$ pour établir et réaliser une étude sur les services manquants afin de trouver les solutions pour y remédier.

ADOPTÉE

2019-05-08-4.2

4.2 Résolution 511

CONSIDÉRANT QUE la route 232 est une voie alternative à l'autoroute 20 et à la route 132 dans l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le climat et les conditions routières sont complètement différents sur la 20 et la 132 aux abords du fleuve Saint-Laurent que sur le haut plateau de la 232;

CONSIDÉRANT QUE la route 232 est considérée comme route touristique des Monts Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la route 232 est une alternative pour les touristes et les entreprises désirant circuler dans l'Est-du-Québec en provenance des États-Unis, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse via la 85 et la 185;

CONSIDÉRANT QU'en cas de travaux majeurs, accidents ou lors de conditions hivernales dangereuses le long du fleuve, la 232 est une alternative à la 20 et la 132 afin de circuler dans l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'entre Rivière-du-Loup et Rimouski, il n'y a pas de connexion identifiée au service 511 entre les routes 20 et 132 versus la 232;

CONSIDÉRANT QU'entre Rivière-du-Loup (85 et 185) et Trois-Pistoles, en cas de force majeure, il y a la 132 et la 20 afin de dévier la circulation, mais cette option n'est pas disponible entre Trois-Pistoles et Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs sont prévus sur la 185 et la 132 dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de transports de marchandises sont nécessaires depuis la réouverture des scieries de Lac-des-Aigles, Biencourt, Squatec ainsi que des usines en transformation du sirop d'érable du Témiscouata et Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage s'accroît via la 293, la 296 ainsi que la 232 en toutes saisons;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au ministère des Transports de bien vouloir faire ajouter au registre de Québec 511, les routes 293, 295 et 296 afin de permettre aux touristes, aux citoyens et aux entreprises de la région de connaître en tout temps les conditions routières et l'état des travaux de ces routes. Une carte du circuit proposé est incluse à cette résolution.

ADOPTÉE

2019-05-08-4.3

4.3 Registre des armes à feu

La Ville de Causapscal ainsi que l'Association Chasse et Pêche des Basques ont fait parvenir une demande d'appui chacune à la MRC des Basques concernant leur opposition à la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction au Québec, loi entrée en vigueur le 29 janvier 2019.

Après discussion, les maires décident de n'appuyer aucune demande, étant donné que les avis sont partagés.

2019-05-08-5

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

2019-05-08-5.1

5.1 Avis demande de modification au RCI no 198

Le service de l'aménagement demande un avis préalable au Comité administratif concernant une demande de la part de la municipalité de Saint-Simon afin d'assouplir le RCI no 198, notamment pour permettre aux propriétaires de boisés de réaliser les coupes à blanc sur les zones protégées sans avoir à obtenir une prescription sylvicole et également diminuer le périmètre protégé de 2 km à partir de la route 132.

Après explication, l'aménagiste régional, M. Simon Claveau, recommande de ne pas modifier ledit règlement et plutôt offrir une formation aux inspecteurs afin d'appliquer le RCI no 198 adéquatement. Le sujet sera présenté lors de la séance du Conseil du 22 mai 2019 où une résolution sera adoptée.

2019-05-08-5.2

5.2 Suivi modification RCI no 135

Un avis de motion avait été donné lors de la séance du Conseil du 17 avril et étant donné qu'il n'y a pas eu de dépôt du projet de règlement lors de cette même séance, il est jugé non conforme selon la Loi.

M. Simon Claveau, aménagiste régional, présente les modifications qui doivent être apportées au RCI no 135 et demande un avis préalable au Comité administratif.

Un avis de motion conforme sera donné lors de la séance du Conseil du 22 mai prochain avec le dépôt du projet de règlement contenant les modifications proposées, et ce, pour adoption au Conseil du 19 juin 2019.

2019-05-08-6

6. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-05-08-6.1

6.1 Appui au projet d'économie circulaire au Bas-Saint-Laurent et nomination de deux représentants de la MRC des Basques

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC du Bas-Saint-Laurent se sont réunies pour développer un projet d'économie circulaire en collaboration avec leur SADC respective et accompagnées des consultants Élyme Conseil et de Co-éco;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de mieux informer, sensibiliser et accompagner les responsables au développement durable et l'économie circulaire dans le quotidien afin qu'ils deviennent des modèles et incitent les entreprises du territoire à adopter ces principes;

CONSIDÉRANT QUE le modèle a été mené à bien par certaines SADC ces dernières années et repris par le MAPAQ au Bas-Saint-Laurent, l'accompagnement est proposé sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'expérimentation est proposée sur 3 municipalités par territoire, que la municipalité de Notre-Dame-Des-Neiges a déjà signifié son intention d'y participer et que la MRC a la compétence des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les organisations participantes seront accompagnées dans l'élaboration d'un plan d'action, mais surtout dans la réalisation de quelques actions concrètes ciblées;

CONSIDÉRANT QUE les actions visent à augmenter l'expertise en lien avec l'économie circulaire, créer un effet de groupe, positionner le BSL dans un domaine émergent et innovateur dans un projet rassembleur;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu comprend une participation de chaque SADC pour 5 000 \$ par année pour 3 ans, que celle de la municipalité Notre-Dame-des-Neige est de 500 \$ par an pour 3 ans et qu'il est demandé à la MRC un montant de 1 000 \$ par an pour les 3 ans du projet;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que la MRC des Basques adhère au projet d'économie circulaire tel que proposé et assure la participation financière de 1 000 \$ par année pour les 3 années du projet;

Que le Conseil de la MRC des Basques nomme MM. Bertin Denis et Jean-Marie Dugas en tant que représentants de la MRC des Basques au projet « Le Bas-Saint-Laurent, leader de l'économie circulaire ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 818

ADOPTÉE

2019-05-08-7

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à traiter.

2019-05-08-8

8. DIVERS

2019-05-08-8.1

8.1 Appui à l'implantation d'une salle d'hémodynamie

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des années 2000, le service de cardiologie de l'Hôpital régional de Rimouski réclame l'implantation d'une salle d'hémodynamie pour répondre aux besoins de la population de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1988, un comité citoyen a fait de nombreuses présentations en faveur d'une salle d'hémodynamie qui sont restées en suspens;

CONSIDÉRANT l'appui favorable du CISSS du Bas-Saint-Laurent envers ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la population de notre région est vieillissante et requiert de plus en plus de services surspécialisés reliés à la cardiologie;

CONSIDÉRANT QUE les durées d'attente de transfert et de séjour en hospitalisation pour une coronographie ont des conséquences non négligeables sur les usagers, notamment d'un point de vue financier;

CONSIDÉRANT QUE les élus du Bas-Saint-Laurent croient fortement en la pertinence de soins et de services de proximité dans une région comme la nôtre;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie sans réserve le projet de salle d'hémodynamie à l'Hôpital de Rimouski.

ADOPTÉE

2019-05-08-8.2

8.2 Promotion du Parc éolien et du territoire public

Lors de la dernière rencontre du Comité de liaison du Parc éolien Nicolas-Riou, il a été question de la mise en valeur du parc où cette responsabilité appartient à la MRC des Basques. M. Simon Lavoie demande si des efforts pourraient être déployés afin de promouvoir ce parc auprès de la population, de même que le Parc Inter-Nations pour que les gens aillent visiter ces lieux. Un huis clos aura lieu après la rencontre pour en discuter.

2019-05-08-8.3

8.3 Rencontre avec le premier ministre François Legault le 23 avril

M. Maxime Dupont suggère qu'une lettre de remerciements soit transmise au premier ministre, M. François Legault, pour sa visite effectuée dans la région le 23 avril dernier et, du même coup, lui proposer de venir rencontrer les élus tous les ans, et ce, dans la région des Basques.

2019-05-08-8.4

8.4 Station-service autonome

La compagnie Harnois a présenté un projet de station-service autonome à la municipalité de Saint-Clément. Si les municipalités sont intéressées, ils peuvent contacter M. Éric Blanchard pour de plus amples informations, et ce, dans l'éventualité d'un projet commun.

2019-05-08-8.5

8.5 Main-d'œuvre pour l'eau potable et les eaux usées

Étant donné que dans les municipalités, la main-d'œuvre responsable de l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées se fait rare, elles ont souvent recours à la sous-traitance de firmes spécialisées. M. Roger Martin demande si les autres municipalités sont intéressées à effectuer un partage de ressource dans ce domaine. Après discussion, le sujet sera traité lors de la prochaine rencontre des directeurs généraux le 28 mai.

2019-05-08-8.6

8.6 Démission de M. Wilfrid Lepage, maire de Saint-Simon

M. Wilfrid Lepage a donné sa démission au conseil municipal de Saint-Simon le 6 mai dernier. Les maires sont tous en accord pour lui transmettre une lettre de remerciements et d'appréciation au cours des dernières années.

CONSIDÉRANT QUE M. Wilfrid Lepage a donné sa démission au conseil municipal du 6 mai dernier en tant que maire de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT QU'il siégeait au Comité de sécurité publique de la MRC des Basques et au Comité du CAUREQ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres représentants doivent être nommés pour siéger à ces comités;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme M. Jean-Marie Dugas au Comité de sécurité publique et M. Éric Blanchard au comité du CAUREQ en tant que représentants de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2019-05-08-9

9. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 22 MAI 2019 À 19 H 30 À SAINT-SIMON

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 22 mai 2019 à 19 h 30 à Saint-Simon.

2019-05-08-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Roger Martin de lever la séance à 21 h 15.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.